



Second affichage – maintien de l'équité salariale

Les fédérations CSN en désaccord avec les conclusions du gouvernement

Le 18 avril, le Conseil du trésor a procédé au second affichage des résultats de ses travaux de maintien de l'équité salariale. Rappelons que le gouvernement a choisi de procéder seul à cet exercice, sans la participation des organisations syndicales.

Vous aurez remarqué que, pour plusieurs catégories d'emplois, les rajustements annoncés au dernier affichage ont subi une diminution par rapport au premier. C'est que le Conseil du trésor a apporté un changement à une catégorie d'emplois à prédominance masculine, ce qui entraîne à la baisse une partie de la courbe salariale servant de comparaison pour établir les rajustements devant être consentis aux emplois à prédominance féminine.

Contestations

Les fédérations CSN déposeront des contestations sur plusieurs aspects de la démarche de maintien de l'équité salariale du Conseil du trésor dont la courbe salariale servant de comparatif.

À ce jour, voici la liste des catégories d'emplois pour lesquelles des plaintes seront déposées par les fédérations CSN :

SECTEUR	#CORPS D'EMPLOI	TITRE	CATÉGORIE
2- Commissions scolaires	2113	Psychologue	1
3- Santé et services sociaux	1546	Psychologue, thérapeute du comportement humain	1
4 Collèges	C222	Psychologue	1
3- Santé et services sociaux	1701	Conseillère d'orientation ou conseillère de la relation d'aide	7
3- Santé et services sociaux	1109	Spécialiste en procédés administratifs	9
3- Santé et services sociaux	1236	Assistante-chef physiothérapeute	11
3- Santé et services sociaux	1233	Physiothérapeute	16
3- Santé et services sociaux	1219	Diététiste-nutritionniste	19
3- Santé et services sociaux	2212	Technologue spécialisée en radiologie	55
2- Commissions scolaires	4209	Technicienne travaux pratiques	63
4 - Collèges	C404	Technicienne travaux pratiques	63
3- Santé et services sociaux	2102	Technicienne aux contributions	64
3- Santé et services sociaux	2282	Archiviste médicale chef d'équipe	78
3- Santé et services sociaux	2242	Assistante chef du service des archives	78
3- Santé et services sociaux	2251	Archiviste médicale	79
3- Santé et services sociaux	3455	Infirmière auxiliaire	95
3- Santé et services sociaux	3445	Infirmière auxiliaire chef d'équipe	96
3- Santé et services sociaux	3224	Technicienne Classe B	121
3- Santé et services sociaux	1911	Infirmière clinicienne	189

SECTEUR	#CORPS D'EMPLOI	TITRE	CATÉ- GORIE
3- Santé et services sociaux	1912	Infirmière clinicienne assistante infirmière chef, infirmière clinicienne assistante du supérieur immédiat	191
3- Santé et services sociaux	1258	Thérapeute par l'art	216
3- Santé et services sociaux	1551	Organisatrice communautaire	240
3- Santé et services sociaux	1658	Récréologue	241
3- Santé et services sociaux	2362	Technicienne en orthèse-prothèse	293
3- Santé et services sociaux	3215	Assistante-technique sénior en pharmacie	444
3- Santé et services sociaux	3446	Infirmière auxiliaire ass. chef d'équipe	763
3- Santé et services sociaux	5301	Agente administrative classe 1	1505
3- Santé et services sociaux	5302	Agente administrative classe 2	1506
3- Santé et services sociaux	5303	Agente administrative classe 3	1507
3- Santé et services sociaux	5304	Agente administrative classe 4	1508
3- Santé et services sociaux	3480	Préposée aux bénéficiaires	1512
3- Santé et services sociaux	6398	Préposée à la buanderie	1516
3- Santé et services sociaux	1916	Infirmière première assistante en chirurgie	1523
3- Santé et services sociaux	1915	Infirmière praticienne spécialisée	1524
3- Santé et services sociaux	1913	Conseillère en soins infirmiers	1525
3- Santé et services sociaux	1560	Spécialiste en réadaptation en déficience visuelle	1531
3- Santé et services sociaux	1570	Révisure	1532
3- Santé et services sociaux	1538	Conseillère en éthique	1533
3- Santé et services sociaux	1104	Agente en approvisionnement	1537
3- Santé et services sociaux	2363	Opticienne d'ordonnance	1539
3- Santé et services sociaux	2284	Technicienne en cytogénétique clinique	1540
3- Santé et services sociaux	2262	Technicienne dentaire	1542
3- Santé et services sociaux	1539	Conseillère en génétique	1544
3- Santé et services sociaux	1291	Spécialiste clinique en biologie médicale	
3- Santé et services sociaux		Secrétaire de chef de département	
3- Santé et services sociaux		Technicienne juridique	
3- Santé et services sociaux		Registraire en oncologie	
3- Santé et services sociaux		Neuropsychologue	

Autres plaintes

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres plaintes pourraient être déposées pour certaines catégories. Les fédérations poursuivent l'analyse.

Les salarié-es des secteurs public et parapublic et leurs syndicats peuvent également déposer des plaintes à la Commission de l'équité salariale pour contester ces résultats. Malgré ce qui est inscrit à l'affichage du Conseil du trésor, nous vous soulignons que la Loi sur l'équité salariale stipule que les plaintes doivent être déposées entre le 91^e et le 150^e jour suivant l'affichage initial, **soit avant le 19 mai 2011**. Les plaintes déposées après cette date pourraient être jugées non recevables par la Commission.